



**AVIS PUBLIC DU MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE  
ET DE L'ECONOMIE VERTE ET NUMÉRIQUE**

\*\*\*

Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie Verte et Numérique porte à la connaissance des importateurs que conformément à l'arrêté du Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie Verte et Numérique n° 1345-20 du 21 mai 2020 (Bulletin Officiel n°6888 du 04 juin 2020), les masques de protection relevant des positions tarifaires 3926.90.92.90, 4818.90, 4823.90, 6307.90.40.00, 6307.90.50.00, 6307.90.90.98 et 9020.00.00.00 sont soumis, à compter du 04 juin 2020, au régime de licence d'importation.

A cet effet, toute demande de licence d'importation des produits susmentionnés, doit être déposée sur la plateforme PortNet, accompagnée d'une copie de la facture pro-forma et d'une fiche technique sur le produit objet d'importation.

